

**MAIRIE DE CARCASSONNE**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 28 MAI 2026**

**N°015**

<b>OBJET : TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU BOULEVARD JEAN JAURÈS - AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°2 AU MARCHÉ 25021</b>			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 38	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 21 mai 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt huit mai, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Christophe BARTHÈS Maire**.

Mme ARCIZET, M. GHISI, Mme DOUTRES, Mme FLAMANT, Mme DUTA, M. ROUMENOV, Mme ORTA, M. ESCRIVA,

Mme BERNARD, M. NAVARRO, Mme FERON, Mme CLERGUE, M. VAVDIN, M. CASTEL, M. BRÉZET, M. ROGERAT, Mme GUILHEM, Mme POSOCCO, Mme CASTRES, M. SARRAUTE, M. KOZLOWSKY, M. LECINA, M. MARTY, Mme CHAPUS, Mme ALBERIDO, Mme THOMAS, Mme KOWALCZYK, M. CROUZET, Mme BARDOU, Mme REGNIER, Mme BARTHE, M. ICHE, Mme RIVEL, M. CIAPPARA, Mme FORATO, Mme CONQUET, M. SOLER-ALCARAZ

**EXCUSES** : M. DUMONT donne pouvoir à M. GHISI, M. MARTINET donne pouvoir à Mme FLAMANT, M. JORDAN donne pouvoir à M. BARTHÈS, M. BELONDRADE donne pouvoir à Mme BARTHE, M. MOURAD donne pouvoir à Mme BARDOU conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.  
M. Florent GHISI est désigné comme Secrétaire de Séance

---

Monsieur Le Président expose :

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres du 21 mai 2026,

Par délibération n°020 du 10 avril 2025, le Conseil municipal autorisait Monsieur le Maire à signer le marché de travaux de requalification du boulevard Jean Jaurès l'entreprise EIFFAGE (11100 Narbonne) pour les montants suivants :

	Montant en €HT
Tranche ferme : Contre-allée du Bd Jean Jaurès "coté Bastide" - délai de réalisation	595 897,93 €
Tranche optionnelle 1 : Piste cyclable (implantée sur la chaussée actuelle)	117 584,32 €
Tranche optionnelle 2 : Contre-allée du Bd Jean Jaurès "coté Palais de Justice"	383 469,14 €
Total en €HT	1 096 951,39 €

Pour l'heure, seule la tranche ferme a été affermie.

Puis par délibération n°011 du 25 septembre 2025, le conseil municipal autorisait monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux pour un montant de 142 224,57 €HT ce qui portait le montant de la tranche ferme à 738 122,51 euros HT.

Or, ces travaux ont été fortement impactés par les différentes manifestations agricoles organisées en décembre 2025 et janvier 2026, notamment devant la Préfecture de l'Aude avec :

- Des dégradations importantes des revêtements de sol nouvellement réalisés ;
- Des détériorations du mobilier urbain, des plantations et des aménagements paysagers récemment mis en œuvre ;
- Ainsi que la mobilisation répétée des services municipaux, souvent en dehors des horaires ouvrés, pour sécuriser les abords de la Préfecture, nettoyer les lieux, évacuer déchets et matériaux divers, et procéder aux premières réparations d'urgence.

Une demande de prise en charge financière a été adressée auprès des services de l'Etat. Elle comprend :

- Les frais de personnel municipal et de prestataires extérieurs pour les interventions de sécurisation, de nettoyage et de remise en état) qui s'élèvent à 1 500 €HT ;
- Le coût des travaux de réparation des aménagements nouvellement réalisés qui s'élèvent à 117 521.95 €HT.

Cette demande est en cours d'instruction.

D'ores et déjà, il est proposé au conseil Municipal d'autoriser monsieur le Maire à signer un avenant n°2 au marché de travaux pour un montant de 117 521.95 €HT pour réparer les aménagements réalisés par l'entreprise EIFFAGE. Avec l'avenant n°1, le montant de tranche ferme serait ainsi porté à 855 644,46 €HT (1 026 733,35 euros TTC) ce qui représente une augmentation de 43,59 % de cette tranche.

Il est également proposé d'augmenter les délais limites de notification des ordres de service prescrivant de commencer l'exécution des tranches optionnelles comme suit :

	Délais limite de notification (délais initiaux prévus au marché)	Délai limite de notification (nouveaux délais proposés)	Délais d'exécution des travaux (pour rappel)
Tranche optionnelle n°1 : piste cyclable	3 mois à compter du 15 avril 2025	18 mois à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2026	1 mois et 2 semaines
Tranche optionnelle n°2 : Contre-allée du Bd Jean Jaurès "coté Palais de Justice"	18 mois à compter du 15 avril 2025	18 mois à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2026	5 mois

La Commission d'appel d'offres a donné un avis favorable à la passation de cet avenant n°2 au marché de travaux.

Il est demandé au Conseil municipal :

- D'autoriser monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au marché de travaux.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

---

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,  
Christophe BARTHÈS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260528-31875-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2026  
Publication : 08/06/2026